

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/226 du 16/05/80
/MTJ.DGTEP.DFP

Portant intégration et nomination de Mr.
MAHOUKOU Marcel Lucas, dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
des Postes et Télécommunications (Branche
Technique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

S.G.F.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/16 du 24.1.59 fixant le statut du cadre
des Ingénieurs des Postes et Télécommunications ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A I ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 24.11.75 ;
(/u la lettre n° 046/R1 du 4 Janvier 1980, du Directeur de
l'Orientation et de la Coopération, transmettant le dossier de can-
didature introduit par l'intéressé ;
(/u le décret n° 79-706 du 30.12.1979 portant modification
des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E :

.../...

1953

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 59/16/FP du 24.1.59 et du Protocole d'Accord du 24.11.75 signé entre la République Populaire du Congo et la République Démocratique Allemande susvisés, Monsieur MAHOUKOU Marcel Lucas, né le 24 Juillet à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur diplômé en Télécommunication, obtenu à l'Ecole Supérieure des Transports "FRIEDRICH-LIST" de DRESDE (République Démocratique Allemande), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services des Postes et Télécommunications (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 Mai 1980

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
et des Postes et Télécommuni-
cations,

COMMANDANT FLORENT NTSIBA

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	1
MINI-PPT.....	2
D.G. I.P.T.....	2
Dossier.....	3
Intéressé.....	1
SGCM/BC.....	2

- Victor TAMBA-TAMBA.-